

SÉANCE RÉGULIÈRE (15 janvier 2019)

Une séance régulière du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins est tenue le 15 janvier 2019 à 19 h 30 au lieu habituel des séances, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Pierre Quirion
Siège #2 - Lise Rancourt
Siège #3 - Daniel Fortin
Siège #5 - Stéphane Auclair
Siège #6 - Marcel Busque

Est/sont absents à cette séance :

Siège #4 - Marc-Ange Doyon

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse, Lyne Bourque. Dominique Lamarre, directrice générale et Hugues Poulin, inspecteur municipal sont aussi présents.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte.

001-01-2019

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant ouvert le point Questions diverses.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

002-01-2019

3.1 - Séance régulière du 3 décembre 2018

Copie du procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le 3 décembre dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance régulière du 3 décembre 2018 soit adopté.

003-01-2019

3.2 - Séance extraordinaire du 17 décembre 2018

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 17 décembre dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018 soit adopté.

4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

004-01-2019

4.1 - Acceptation des comptes

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des déboursés soumise relative à la période du 1er décembre 2018 au 10 janvier 2019 totalisant 224 420,90 \$ (Folio 350188) et 19 128,07 \$ pour les salaires nets soit acceptée et que lesdits comptes soient payés.

Le paiement de ces comptes sera effectué par les chèques # 11563 à # 11635 inclusivement, par prélèvement bancaire # 78 À # 79 inclusivement, ainsi que par dépôt direct pour les salaires nets. La secrétaire-trésorière certifie que des crédits sont disponibles pour l'ensemble de ces dépenses.

4.2 - Permis de décembre 2018

La directrice générale fait la lecture de la liste des permis de constructions et rénovations, certificats d'autorisations ainsi que les installations septiques émis lors du mois de décembre 2018 et remis précédemment aux membres du conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

4.3 - Suivi mensuel du budget

La secrétaire-trésorière présente le suivi du budget au 31 décembre 2018, lequel a été remis précédemment aux membres du conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

4.4 - Dépôt de la liste des contrats de 25 000 \$ et plus

La secrétaire-trésorière procède au dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même fournisseur lorsque l'ensemble des dépenses est supérieur à 25 000 \$ aux élus qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

4.5 - Dépôt du rapport financier du suivi des subventions et commandites 2018

La secrétaire-trésorière dépose le rapport financier de la politique relative aux dons et commandites pour l'année 2018 aux élus qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

4.6 - Dépôt du rapport 2018 de la politique d'aide aux loisirs

La secrétaire-trésorière dépose le rapport de la politique d'aide au loisir individuel pour l'année 2018 aux membres du conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

4.7 - Dépôt du rapport sur le suivi des formations pour l'année 2018

La secrétaire-trésorière dépose le rapport financier sur le suivi des formations pour l'année 2018 aux élus qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

4.8 - Dépôt du rapport financier du centre communautaire pour l'année 2018

La secrétaire-trésorière dépose le rapport financier et le bilan des locations du centre communautaire pour l'année 2018 aux élus qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

005-01-2019

4.9 - Demande de don - Accueil Grossesse

ATTENDU qu'une demande de don d'Accueil Grossesse Beauce-Appalaches a été reçue au bureau municipal le 21 décembre 2018.
ATTENDU que la demande répond à l'un des objectifs visés par la politique des dons et commandites de la Municipalité soit un organisme socio-humanitaire qui offre des services d'urgence et d'assistance aux personnes en détresse;

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire un don de 100 \$ à Accueil Grossesse Beauce-Appalaches.

006-01-2019

4.10 - Demande de don - comité des loisirs pour Fête hivernale 2019

ATTENDU que le comité des loisirs organise une fête familiale hivernale le 26 janvier 2019;
ATTENDU que plusieurs activités familiales sont offertes gratuitement à la population;
ATTENDU qu'afin de compléter le financement de cette journée, une contribution municipale de 1 000 \$ est demandée;
ATTENDU que cette somme est prévue au budget;

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer un montant de 1 000 \$ au comité des loisirs afin d'organiser la fête hivernale du 26 janvier 2019.

5 - CORRESPONDANCE

5.1 - Bordereau des correspondances

Il n'y a aucune correspondance pour le mois de décembre 2018.

6 - LÉGISLATION

007-01-2019

6.1 - Adoption / Règlement numéro 279-2019 décrétant le taux des différentes taxes et de l'intérêt pour l'exercice financier 2019

Une dispense de lecture complète a été demandée lors de l'avis de motion. Les membres du conseil disposant du projet de règlement depuis plus de 72 heures, madame la mairesse demande à la directrice générale de résumer les grandes lignes du règlement 279-2019.

RÈGLEMENT NO 279-2019 décrétant le taux des différentes taxes et de l'intérêt pour l'exercice financier 2019.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Auclair et résolu unanimement que le règlement 279-2019 soit, et est adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit: voir texte complet au registre des règlements.

008-01-2019

6.2 - Constat d'infraction no. 182912006 - demande de retrait

ATTENDU qu'un constat d'infraction no. 182912006 a été délivré au propriétaire du lot no. 3 628 927 puisque la Municipalité a des motifs raisonnables de croire que le défendeur a commis une infraction à l'article 4.17.3.2 du règlement de zonage 164-2007 puisqu'il a coupé ou toléré la coupe d'un arbre sur un terrain où est autorisé un usage résidentiel et où il y a moins d'un arbre au 225 m²;
ATTENDU que le défendeur demande au conseil municipal le retrait du constat d'infraction no. 182912006 puisqu'il mentionne avoir planté de nouveaux arbres un cours laps de temps après avoir abattu ceux existants;
ATTENDU que la réglementation municipale ne permet pas de couper des arbres où est autorisé un usage résidentiel et où il y a moins d'un arbre au 225 m² même si de nouveaux arbres sont plantés par la suite, à moins de conditions spécifiques qui ne sont pas rencontrées dans le présent cas;
ATTENDU que le constat d'infraction no. 182912006 a été délivré en accord avec la réglementation municipale, soit l'article 4.17.3.2 du règlement de zonage 164-2007;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas procéder au retrait du constat d'infraction no. 182912006.

7 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La présidente d'assemblée ouvre la période de questions à 19 h 54. Après quelques interventions, la période de question est fermée à 20 h 20.

8 - TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

009-01-2019

8.1 - Demande pour l'ajout d'une lumière de rue à l'intersection de la 1re Avenue et 30e Rue

ATTENDU que la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin demande à la Municipalité d'ajouter une lumière de rue à l'intersection de la 1re Avenue et de la 30e Rue; ATTENDU que présentement les lumières de rue sont situés de l'autre côté de la 1re Avenue et non du côté de l'école et de la traverse pour piétons; ATTENDU que l'ajout d'une lumière de rue au poteau d'Hydro-Québec situé près du terrain de l'école L'Éco-Pin augmenterait la sécurité des élèves et des piétons qui empruntent cette intersection en soirée;

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE procéder à l'achat d'un luminaire de rue au DEL et à une potence; QUE par la suite une demande soit acheminée à Hydro-Québec afin de réaliser l'installation de cette nouvelle lumière.

010-01-2019

8.2 - Demande pour la réalisation de 3 branchements sur le lot no. 5 184 517

ATTENDU qu'une demande de permis de construction sur le lot 5 184 517 a été acheminée à la MRC de Beauce-Sartigan; ATTENDU que le projet présenté à la MRC consiste à diviser en deux parties le lot 5 184 517 et à y construire un jumelé et une maison unifamiliale; ATTENDU que le lot 5 184 517 est actuellement desservi par une seule entrée de service; ATTENDU qu'avant d'émettre quelconque permis, la MRC demande à la Municipalité si celle-ci accepterait d'y faire trois raccordements;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de signifier à la MRC de Beauce-Sartigan ainsi qu'au propriétaire que la Municipalité n'accepte pas d'ajouter une ou des entrées de service supplémentaires.

011-01-2019

8.3 - Achat d'une surface de dek-hockey

ATTENDU que la Municipalité désire acquérir une surface de dek-hockey et des filet protecteur pour sa patinoire extérieure; ATTENDU que des demandes de prix ont été faites auprès de trois fournisseurs potentiels; ATTENDU qu'aucun devis technique détaillé n'accompagnait la demande de prix; ATTENDU que des spécifications techniques supplémentaires sont requises afin d'obtenir un produit selon la qualité recherchée;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mettre fin à l'actuel processus d'appel d'offre en n'octroyant aucun contrat à l'un ou l'autre des trois soumissionnaires pour l'achat d'une surface de dek-hockey et de filet protecteur pour la patinoire extérieure.

9 - QUESTIONS DIVERSES

012-01-2019

9.1 - UBÉO - modifications au site Internet

ATTENDU que certaines modifications au site Internet seraient pertinentes à réaliser; ATTENDU que ces modifications ne peuvent être réalisées que par UBÉO puisque la plate-forme du site Internet ne permet pas que ces modifications soient réalisées par la Municipalité;

ATTENDU qu'UBÉO évalue à 6 heures environ le temps nécessaire pour la réalisation des modifications demandées au tarif horaire de 100 \$;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater UBÉO afin de réaliser les modifications demandées au site Internet de la Municipalité.

013-01-2019

9.2 - Adoption d'une Politique de remboursement

ATTENDU qu'une politique de remboursement des activités de loisirs et des locations du centre communautaire est nécessaire afin d'encadrer cette pratique de façon uniforme et transparente;

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la *Politique de remboursement des activités de loisirs et de location du Centre communautaire* telle que présentée.

014-01-2019

9.3 - Achat des livres (collection locale) pour la bibliothèque Le Signet

ATTENDU le budget de 800 \$ prévu pour l'achat de livres pour la collection locale de la bibliothèque municipale Le Signet;

ATTENDU que la *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre* oblige les institutions à acheter tous leurs livres dans au moins trois librairies agréées de leur région administrative. Cette mesure vise à augmenter l'accès d'un point de vue territorial et économique au livre dans toutes les régions du Québec par l'entremise d'un réseau de librairies réparties sur l'ensemble du territoire;

ATTENDU que les livres sont principalement achetés par Mme Denise Bégin, bénévole à la bibliothèque;

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les dépenses pour l'achat de livres pour la bibliothèque auprès des diverses librairies agréées (minimum de 3) de Chaudière-Appalaches pour une somme totale de 800 \$; lesquelles dépenses pourront être remboursées à même la petite caisse du bureau municipal ou par chèque à Mme Denise Bégin ou à toute autre personne mandatée par la responsable de la bibliothèque, Mme Lyette Roy.

015-01-2019

9.4 - Transfert du projet Construction d'un nouveau bureau municipal dans le nouveau programme RÉCIM

ATTENDU que suite de la récente réorganisation des programmes d'aide financière en infrastructures du ministère des Affaires Municipales, le programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) a été fermé; ATTENDU que le programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) prend le relais de l'ancien sous-volet 5.1 du PIQM; ATTENDU que le projet de Construction d'un nouveau bureau municipal (dossier 557996) a été transféré dans le nouveau programme RÉCIM; ATTENDU que les modalités relatives au programme RÉCIM s'appliqueront dorénavant au projet de Construction d'un nouveau bureau municipal (dossier 557996);

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au nouveau programme RÉCIM;
QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide du programme et elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;
QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;
QUE la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts.

016-01-2019

9.5 - Embauche de surveillants pour la patinoire

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à l'embauche de personnes afin d'effectuer l'entretien et la surveillance de la patinoire pour la saison hivernale; ATTENDU qu'une offre d'emploi a été publiée afin de combler le poste;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE confirmer l'embauche de MM. Édouard Maheu et Olivier Bélanger pour l'entretien et la surveillance de la patinoire pour la saison 2018-2019, selon les conditions salariales en vigueur pour ce poste; DE mandater la directrice générale, Mme Dominique Lamarre, afin de signer le contrat de travail pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

017-01-2019

9.6 - Calendrier des parutions du bulletin municipal

ATTENDU QUE le journal municipal est distribué sur le territoire de la municipalité à différentes périodes au cours de chaque année;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'un calendrier annuel des parutions du journal municipal «*Le NotreDamois*» soit établi et publicisé;

QUE les dates retenues pour 2019 sont les suivantes :
15 février;
15 avril;
15 juin;
15 septembre;
15 novembre.

018-01-2019

9.7 - Autorisation à payer les dépenses dites incompressibles pour l'année 2019

ATTENDU que selon les exigences du Code municipal du Québec et selon le Manuel de la présentation de l'information financière municipale du ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire toute dépense de la municipalité doit faire l'objet d'une affectation à une fin précise de crédits votés par le conseil municipal; ATTENDU qu'afin de normaliser ces exigences pour les dépenses incompressibles l'affectation des crédits peut s'effectuer en début d'exercice. Les dépenses incompressibles sont des coûts fixes ou inévitables qu'il est impossible de ne pas assumer en raison d'une obligation contractée ou de la nécessité de posséder certains biens aux fins de son fonctionnement; ATTENDU que les montants de ces dépenses dites incompressibles ont déjà été prévus au budget de 2019; ATTENDU que le Conseil prendra quand même connaissance de ces dépenses lors de l'acceptation des comptes à chaque séance dudit Conseil; Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la secrétaire-trésorière à effectuer tous les paiements relatifs aux items ci-après mentionnés:

- Rémunération des élus;
- Salaires des employés municipaux;
- Cotisation de l'employeur;
- Quote-part de la MRC;
- Quote-part du service incendie (entente municipale);
- Quote-part de la Sûreté du Québec;
- Dépenses d'électricité;
- Dépenses de téléphone, télécopieur et Internet;
- Dépenses de carburants;
- Dépenses d'huile à chauffage;
- Contrat d'assurances pour les biens de la municipalité;
- Contrat de conciergerie;
- Dépenses reliées aux frais de poste et messagerie;
- Dépenses reliées aux frais de déplacement;
- Immatriculation du véhicule;
- Analyses d'eau;
- Dépenses de réception et protocole;
- Dépenses reliées à la petite caisse;
- Dépenses relatives à un contrat ou une entente en vigueur, une quote-part

municipale, une échéance du service de la dette ou lorsque la dépense est préalablement approuvée par une résolution déjà adoptée.

019-01-2019

9.8 - Renouvellement du contrat d'assurances MMQ

ATTENDU que le renouvellement de l'assurance avec Ultima arrive à échéance le 26-02-2018;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE renouveler l'assurance de la municipalité auprès de la Mutuelle des Municipalités du Québec pour la période du 26-02-2019 au 26-02-2020 au coût de 15 642 \$, avant les taxes;
DE renouveler l'assurance automobile auprès de la Mutuelle des Municipalités du Québec pour la période du 26-02-2019 au 26-02-2020 au coût de 350 \$, avant les taxes;
DE renouveler l'assurance accident des bénévoles auprès du Lloyd's pour la période du 26-02-2019 au 26-02-2020 au coût de 250 \$, avant les taxes;

020-01-2019

9.9 - COMBEQ 2019 - adhésion

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler la cotisation de l'inspecteur municipal à la Corporation des Officiers Municipaux en Bâtiment et en Environnement du Québec (COMBEQ) pour la somme de 375 \$ plus les taxes applicables, soit un total de 431,16 \$.

021-01-2019

9.10 - Appropriation citoyenne du parcours canotable de la rivière Chaudière et de ses tributaires - demande d'appui du COBARIC

ATTENDU que le Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC) sollicite l'appui non financier de la Municipalité pour son projet "Appropriation citoyenne du parcours canotable de la rivière Chaudière et ses tributaires";
ATTENDU que le développement des loisirs est étroitement lié au bien-être économique et social de notre territoire;
ATTENDU que ce projet ne peut être que bénéfique aux citoyens de notre Municipalité;

ATTENDU que le COBARIC sollicite l'appui financier de divers partenaires en déposant une demande de financement au fond régional de la Politique de développement du territoire 2016-2020 de la MRC de Beauce-Sartigan, du programme Entente de partenariat régional en tourisme du ministère du Tourisme et du The North Face Canada Explore Fund;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la réalisation du projet du COBARIC "Appropriation citoyenne du parcours canotable de la rivière Chaudière et ses tributaires" et ses diverses demandes de subvention.

022-01-2019

9.11 - Demande à la CPTAQ - Aliénation / Lotissement

ATTENDU que la compagnie 9308-4184 Québec inc., propriétaire du 1955, route du Président-Kennedy, s'adresse à la CPTAQ afin d'aliéner une partie de sa propriété pour en vendre 33,1 hectares à l'entreprise 9267-2641 Québec inc.;

ATTENDU que l'entreprise 9267-2641 Québec inc. exploite une ferme d'élevage de bovins de boucherie et cultive actuellement la terre visée en location;

ATTENDU que la demande répond aux critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire agricole;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la demande adressée à la CPTAQ par la compagnie 9308-4184 Québec inc. pour sa propriété du 1955, route du Président-Kennedy.

023-01-2019

9.12 - ADMQ 2019 - renouvellement adhésion

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité renouvelle son adhésion avec l'ADMQ et qu'elle défraie la cotisation de la directrice générale au coût de 463 \$, plus les taxes applicables ainsi que l'option Assurance au coût de 348 \$, taxes incluses auprès de l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2019.

024-01-2019

9.13 - Heures supplémentaires - inspecteur municipal

ATTENDU que l'inspecteur municipal a dû accumuler lors des dernières semaines plusieurs heures de travail;
ATTENDU qu'avec les différentes tâches de l'inspecteur, il ne lui sera pas possible de reprendre plusieurs heures à court terme;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de 60 heures travaillées à Hugues Poulin, inspecteur municipal.

025-01-2019

10 - CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.

Fermeture à 21 h 27.

Lyne Bourque
Mairesse

Dominique Lamarre
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Lyne Bourque, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Lyne Bourque
Mairesse